

**AVIS**  
**COUR PROVINCIALE DU MANITOBA**

**OBJET : AUDIENCES DE PROTECTION DES ENFANTS**

Pour faire suite à nos avis précédents, en raison des restrictions de santé publique liées à la COVID-19 au Manitoba, le présent avis informe les membres du Barreau que dans les collectivités où la cour n'a pas recommencé à siéger, les rôles d'audience des affaires relatives à la protection de l'enfance continueront d'être tenus dans les centres judiciaires pour le mois de septembre 2020. Les rôles relatifs à la protection de l'enfance auront lieu dans les collectivités **de Steinbach, de Beausejour, de Pine Falls, de Peguis First Nation, d'Emerson, de Portage-la-Prairie et de Dauphin.**

La Cour provinciale du Manitoba s'engage à ne rouvrir un tribunal que lorsque des protocoles de sécurité et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont en place pour protéger tous les participants et la communauté. La capacité à mettre en œuvre de tels protocoles est une entreprise difficile à l'heure actuelle, qui a des répercussions sur l'ouverture de plusieurs tribunaux itinérants. Nous continuons à travailler avec nos partenaires en vue de la reprise des audiences, éventuellement en septembre, à Garden Hill, à Little Grand Rapids, à Bloodvein et à Cross Lake. Un nouvel avis sera publié prochainement, si cela se concrétise.

Les rôles suivants seront traités à Winnipeg :

- 8 septembre (Berens River)
- 9 septembre (Bloodvein)
- 17 septembre (St. Martin)
- 23 septembre (Little Grand Rapids)
- 24 septembre (Garden Hill)

Les rôles suivants seront traités à Thompson :

- 21 septembre (Cross Lake), à 10 h

Les rôles suivants seront traités à The Pas :

- 29 septembre (Pukatawagan)

Les autres directives données dans notre avis du 16 avril 2020 continueront de s'appliquer aux rôles relatifs à la protection de l'enfance énumérés ci-dessus qui n'ont pas lieu dans la collectivité d'origine.

Les directives données dans le présent avis pourraient être modifiées selon l'évolution de la situation et des directives de santé publique découlant de la pandémie.

**ÉMIS PAR :**

« *Original signé par :* »

---

**La juge en chef  
Margaret Wiebe**

**DATE : 31 août 2020**